



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/MEX/1
26 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Troisième session ordinaire de 1997
New York, 15-19 septembre 1997
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE MEXIQUE (1997-2001)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragaphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT ENVISAGEE SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 12	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	13 - 18	4
III. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES	19 - 32	5
A. Programme de soutien à la lutte contre la pauvreté	21 - 23	6
B. Programme de soutien à la politique de développement de l'environnement	24 - 28	8
C. Programme de soutien à la décentralisation dans le cadre du nouveau fédéralisme	29 - 31	9
D. Programme de soutien au développement et à la consolidation de la politique mexicaine de coopération	32	10
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	33 - 39	10
<u>Annexe.</u> Objectifs de mobilisation des ressources pour le Mexique (1997-2001)		12

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération du PNUD avec le Mexique (1997-2001) résulte d'un vaste processus de consultations auxquelles ont participé des représentants de 16 administrations du Gouvernement mexicain ou d'institutions spécialisées, fonds, institutions et programmes de Nations Unies présents dans le pays, ainsi que les institutions de Bretton Woods. Le présent document a été élaboré sur la base des priorités énoncées dans le plan national de développement 1995-2000 et présentées dans la note de stratégie applicable au pays, en se référant aux résolutions 95/22 et 95/23 du Conseil d'administration du PNUD.

I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT ENVISAGEE SOUS L'ANGLE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Le Mexique est engagé dans un processus de redressement suite à la grave crise économique survenue en décembre 1984, qui a conduit à une dévaluation du peso supérieure à 100 %, une chute du PIB supérieure à 6 %, une inflation annuelle de 52 %, un chômage visible de plus de 7,6 % et un affaiblissement des finances de la nation.

3. L'année 1996 a connu une reprise sensible de l'activité économique qui s'est traduite par une augmentation de 4,5 % du PIB, une réduction du chômage visible à 4,8 % et une inflation de 27 % seulement à la fin de l'année.

4. Dans ce nouveau contexte, la politique économique mexicaine a pour objectif central une croissance soutenue de la production et de l'emploi, la stabilisation des indicateurs macro-économiques, l'orientation des dépenses publiques vers des investissements productifs et des programmes sociaux et la consolidation du secteur d'exportation. En particulier, les autorités se sont fixé comme buts pour 1997 une croissance de plus de 4 % du PIB réel, une inflation annuelle qui ne dépasse pas 15 % et des investissements publics supérieurs de 26 % à ceux de 1996. Le commerce d'exportation constitue par son dynamisme un apport particulièrement important à l'économie d'ensemble et il est prévu qu'il dépasse les 100 milliards de dollars.

5. Le Mexique est considéré comme un pays à fort développement relatif avec un PIB par habitant qui dépassait légèrement 3 000 dollars E.-U. en 1995, le classant ainsi au nombre des pays de croissance moyenne élevée selon le barème de la Banque mondiale. De même, du fait de ses capacités nationales, le Mexique est un protagoniste tout particulier de la coopération internationale, à laquelle il participe tant comme bénéficiaire que comme proposant d'une coopération technique, surtout en ce qui concerne le développement des ressources humaines. En décembre 1996, le Gouvernement mexicain a présenté aux institutions des Nations Unies la note de stratégie du pays, où sont indiqués comme secteurs prioritaires d'utilisation de la coopération internationale reçue par le pays : la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, l'élargissement du rôle confié aux femmes et l'utilisation viable des ressources naturelles.

6. En 1995, la population mexicaine se chiffrait à 91 millions d'habitants, dont 68 % vivaient en zone urbaine. La croissance démographique s'est ralentie peu à peu et s'est située en 1996 au niveau de 2 %. Le programme démographique

national de 1995-2000 fixe comme objectif pour l'année 2000 un taux de croissance démographique de 1,75 %.

7. Même si le Mexique se situait au 48e rang dans le classement selon l'indicateur du développement humain en 1996, ce qui le plaçait parmi les pays à fort développement humain, on calcule qu'environ 40 millions de personnes y vivent dans la pauvreté et environ 14 millions dans une extrême pauvreté. La marginalisation économique et sociale touche particulièrement la population féminine et autochtone : deux adultes sur trois qui ne savent pas lire ou écrire sont des femmes et, parmi les autochtones âgés de plus de 14 ans, plus de 40 % sont analphabètes et 37 % n'ont pas été scolarisés. La population autochtone du Mexique constitue environ 6 % de sa population totale. En 1990, 83 % de la population autochtone occupée avaient des revenus inférieurs à 6 dollars par jour, et cette situation ne s'est pas modifiée sensiblement depuis.

8. Parmi les mesures importantes qui seront prises cette année au Mexique pour lutter contre la pauvreté, on peut mentionner l'inauguration de la première étape du Programme d'alimentation, de santé et d'éducation (EPAS), réalisé dans 25 régions du pays pour remédier aux carences dont souffrent 400 000 familles habitant des zones à forte marginalisation. Le but fixé pour l'an 2000 est de prendre en charge la majorité des personnes qui vivent dans une pauvreté extrême.

9. Pour la première fois au Mexique, les autorités préparent un programme national pour les femmes, qui reprend les principes et les recommandations des Conférences du Caire et de Beijing et dont la réalisation est en cours, dans le dessein d'arriver à une plus grande équité entre les sexes.

10. Le secteur des micro-entreprises et des petites entreprises regroupe quelque 90 % des entreprises mexicaines et constitue la première source d'emplois dans le pays; il se caractérise par le fait qu'il fonctionne en partie à la marge du secteur structuré et qu'il souffre d'insuffisances dans les domaines de la commercialisation, de la gestion, de la technologie et des ressources humaines. Au total, le poids du secteur parallèle ou non structuré dans la structure économique est évalué à 21,7 % de la population économiquement active. C'est pourquoi, le programme de politique industrielle et de commerce extérieur pour 1995-2000 est axé sur la création de dispositifs qui accéléreront le développement des groupements industriels, tant régionaux que sectoriels, aptes à trouver place dans la concurrence internationale, et sur l'intégration croissante des micro, petites et moyennes entreprises dans ces groupements.

11. La note de stratégie du pays insiste sur le fait que le Mexique souffre actuellement d'une grave dégradation de son environnement. Les principales zones urbaines sont confrontées à des problèmes aigus de pollution, à la dégradation de la qualité de l'air et à des difficultés de gestion des déchets urbains et des résidus industriels dangereux. La majorité des bassins hydrographiques sont pollués et le déboisement est l'une des causes principales de la dégradation des écosystèmes.

12. Sur le plan du développement économique et social, le pays souffre de déséquilibres entre les régions. Le gros de la population se concentre dans les grandes zones métropolitaines et, dans le même temps, la population des zones rurales est largement dispersée. Beaucoup d'Etats et un grand nombre de

municipalités se heurtent à de sérieuses limitations pour la distribution des services de base, le développement de leurs ressources humaines et financières et l'organisation de leur territoire. C'est pourquoi la décentralisation des pouvoirs et des moyens à destination des gouvernements des Etats et des municipalités est considérée comme un facteur-clé du développement national et un moyen de remédier aux déséquilibres régionaux.

II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

13. Les actions au programmes du cinquième cycle se sont déroulées dans le cadre des objectifs fixés par le plan national de développement pour 1989-1994, et se sont concentrées, pour ce qui est des 52 projets réalisés, sur les quatre secteurs suivants : environnement, pauvreté et démographie, développement technologique et soutien aux institutions.

14. De façon générale, le cinquième cycle présente deux caractéristiques majeures : a) la généralisation de la modalité d'exécution nationale, qui a été appliquée pour 36 des 52 projets réalisés et b) la mobilisation des ressources qui a permis au bureau du PNUD au Mexique d'avoir, à la fin du cycle, négocié des projets pour un total de 29 millions de dollars, soit trois fois plus que le chiffre indicatif de planification (CIP) attribué au Mexique.

15. Pour renforcer la politique de coopération du Gouvernement mexicain, le Secrétariat aux relations extérieures a reçu du PNUD une aide qui a servi à promouvoir des actions de coopération technique avec les pays en développement, ainsi qu'à consolider ses moyens d'action en matière d'exécution nationale.

16. Pour sélectionner les projets en vue du cinquième cycle, on a adopté une démarche en deux volets : a) un dialogue avec les institutions de l'Etat et b) des consultations ouvertes. Cette deuxième modalité n'a pas produit les résultats espérés puisque l'on n'a pas atteint les limites budgétaires prévues (tant pour ce qui concerne la répartition des dépenses que le budget total des projets). Les projets du cinquième cycle se caractérisent par leur nombre élevé, leur modeste importance, leur dispersion du point de vue des thèmes et des lieux d'exécution, l'absence de relations entre eux sur le plan opérationnel, la médiocrité de l'engagement des gouvernements des Etats et des municipalités et, dans certains cas, le recours aux ressources du PNUD pour le financement des moyens de production.

17. Dans les dernières décennies, le PNUD, comme les autres institutions des Nations Unies qui travaillent dans le pays, ont connu une diminution du volume de leurs ressources propres. Ainsi, le PNUD a réduit ses fonds propres, de 20 millions de dollars durant le deuxième cycle à moins de 7 millions pour le cinquième. Devant cette réduction des ressources, il devient nécessaire de mieux coordonner l'action des institutions des Nations Unies afin d'assurer la qualité des programmes et leur impact.

18. En se fondant sur l'évaluation critique des résultats et de l'expérience du cinquième cycle, on en vient à conclure qu'au cours du sixième cycle, il conviendra de prêter attention aux points suivants :

a) Etant donné la grande superficie du Mexique, il est nécessaire d'augmenter la concentration sectorielle et territoriale des projets en

travaillant non seulement avec les administrations fédérales mais également avec celles des Etats et avec les municipalités et dans un nombre limité de secteurs, afin de potentialiser l'effet multiplicateur des ressources. Dans ce dessein, il est nécessaire de promouvoir l'élaboration d'une politique de coopération intégrée, intersectorielle et plus dynamique;

b) Dans le même temps, et comme l'indique la note de stratégie du pays, il faut promouvoir l'intégration efficace des actions exécutées en coopération par les institutions des Nations Unies, dans lesquelles il faudra également inclure les programmes du PNUD, et promouvoir des échanges et une collaboration plus étroits avec d'autres organismes multilatéraux et donateurs bilatéraux de coopération aussi bien technique que financière, qui oeuvrent en faveur du développement national.

III. STRATEGIE ET DOMAINES THEMATIQUES PROPOSES

19. La coopération du Mexique avec le PNUD durant les années 1997-2001 (c'est-à-dire le sixième cycle) en vue de la promotion d'un développement humain durable, s'appuiera sur les prémisses suivantes :

a) La note de stratégie du pays désigne le développement comme but fondamental de la coopération reçue par le Mexique et fixe à cet effet quatre directions primordiales : i) éradication de la pauvreté, ii) utilisation des ressources d'une façon efficace et adaptée à l'environnement, iii) soutien du nouveau fédéralisme et iv) encouragement du secteur productif;

b) La concentration sur les secteurs où le PNUD apporte non seulement ses connaissances et son expérience particulières mais également des ressources qui permettront de produire un effet multiplicateur pour justifier le programme et en assurer l'adéquation. Tel a été le cas, par exemple, pour ce qui est des mesures de protection de l'environnement, car l'action du PNUD a favorisé une meilleure prise de conscience et une meilleure sensibilisation aux questions d'environnement, ce qui a largement facilité la création et la consolidation d'institutions nationales compétentes, entre autres le Secrétariat d'Etat pour l'environnement et les ressources naturelles.

20. Compte tenu de ce qui précède, et dans les domaines indiqués dans la note de stratégie du pays, le PNUD participera aux programmes ci-après :

a) Programme de soutien à la lutte contre la pauvreté. Compte tenu du contexte économique national, la meilleure façon de combattre la pauvreté dans le pays consiste à développer le secteur productif, principal créateur de richesses et de bien-être pour la majorité de la population. A cet effet, l'action du PNUD contribuera à renforcer ce secteur moyennant des programmes de développement des micro et petites entreprises (en particulier celles qui existent dans les communautés autochtones ou qui sont gérées par des femmes), dont le nombre pourrait être doublé;

b) Programme de soutien à la politique de développement de l'environnement. Le PNUD a démontré qu'il était capable de réaliser des programmes d'environnement et il a aidé le pays à attirer et utiliser des fonds en provenance d'organismes internationaux. Dans ce contexte, le PNUD aidera le Gouvernement du Mexique à concevoir et réaliser son programme d'environnement,

en coordonnant les ressources internationales, par exemple celles offertes par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ou le Protocole de Montréal;

c) Programme de soutien à la décentralisation dans le cadre du nouveau fédéralisme. Etant donné la neutralité et l'expérience du PNUD en cette matière dans divers pays de la région, il est possible qu'il collabore de façon positive avec le Gouvernement mexicain à l'intensification du processus de décentralisation et de renforcement des institutions;

d) Programme de soutien au développement et à la consolidation de la politique mexicaine de coopération. Vu le rôle important que joue la coopération internationale, à laquelle le Mexique contribue ou dont il est bénéficiaire, il faut promouvoir, conjointement avec les autorités nationales, son expansion interne et son rayonnement dans le cadre de la CTPD.

A. Programme de soutien à la lutte contre la pauvreté

21. Dans le cadre des actions que mène le Gouvernement du Mexique pour lutter contre la pauvreté, le PNUD concentrera ses activités sur deux sous-programmes : a) développement de la micro et de la petite entreprise et b) soutien au développement économique et social de la population autochtone.

22. Sous-programme de développement de la micro et de la petite entreprise. Vu la nécessité de renforcer le secteur de la micro et de la petite entreprise et de remédier à la situation décrite sous le point II du présent document, le PNUD axera son action sur les points suivants :

a) Soutien à l'intégration des chaînes de production et encouragement des sous-traitances. Le nombre considérable des grandes entreprises, mexicaines ou étrangères, établies dans le pays et qui y travaillent offre une possibilité de croissance qui doit être exploitée pour renforcer le tissu national des petites entreprises et des micro-entreprises. Pour cela, le PNUD contribuera : i) à la formulation de programmes à l'appui de l'articulation entre la grande entreprise, la micro-entreprise et la petite entreprise, et ii) à la mise en route de plans d'encouragement des sous-traitances du type de ceux qui fonctionnent avec succès dans plusieurs pays latino-américains et qui ont contribué au renforcement de la micro-entreprise et de la petite entreprise ainsi qu'à la création d'emplois. L'expérience internationale démontre que les programmes de cette nature doivent être réalisés au niveau régional ou local, avec une participation directe des chefs d'entreprises et des autorités locales et régionales, et s'orienter en fonction de la demande, c'est-à-dire soutenir la micro-entreprise et la petite entreprise de façon qu'elles puissent satisfaire aux exigences de qualité, de délais et de coût des entreprises de plus grande envergure comme du marché. On prêtera particulièrement attention aux entreprises gérées par des femmes;

b) Encouragement de l'association entre micro-entreprises et petites entreprises. Le principal problème qui les confronte ne tient pas à leur dimension mais bien à leur isolement. Pour prêter soutien à la solution de ce problème, il faut formuler des plans d'association et de collaboration entre entreprises afin de permettre aux petites entreprises d'unir leurs efforts et de se procurer à peu de frais des prestations de qualité, par exemple des études de marchés, un développement technologique et un perfectionnement des méthodes de

gestion, la formation de ressources humaines, l'accès au crédit et la collaboration avec des centres d'excellence entre autres. En collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies qui travaillent au développement des micro-entreprises, le PNUD soutiendra la création et le renforcement des associations de micro-entreprises et de petites entreprises à vocation de service, établies sur le plan local, dans le dessein de faciliter une proximité matérielle entre les associés. Il s'est constitué au Mexique des réseaux de femmes chefs d'entreprises qui ont remporté un certain succès dans le domaine de la micro-entreprise. Dans ce contexte, il sera prêté soutien au renforcement ou à la création de réseaux de cette nature, particulièrement pour ce qui concerne l'acquisition de compétences en matière d'organisation de l'entreprise.

23. Sous-programme de soutien à la population autochtone. Pour intégrer pleinement les populations autochtones dans le développement national, il est indispensable de mieux connaître leur problématique (niveau réel de revenus et position en matière d'emploi, localisation géographique, diversité culturelle notamment), de disposer d'institutions qui s'emploient à la promotion des intérêts des autochtones, et de donner plus de consistance aux sources de revenus de la population autochtone. A cette fin, le PNUD contribuera au renforcement des composantes suivantes :

a) Systèmes d'information sur la population autochtone. Même s'il existe au Mexique une infrastructure statistique adéquate, l'information sur la population autochtone n'est pas totalement à jour ni systématique. Comme cette population est en mouvement permanent, il importe de disposer de bases de données fiables et actuelles. Une meilleure intégration des outils statistiques et d'information sur les peuples autochtones permettra de formuler des stratégies et des programmes d'action regroupant les institutions fédérales, des Etats et municipales. Ces systèmes apporteront une information pertinente assortie d'indicateurs qui feront ressortir les différences selon le sexe en matière de propriété des terres, de niveaux de revenus et de typologie du travail. De même, on travaillera à l'homologation des méthodes de collecte de données uniformes et homogènes et on créera les bases nécessaires pour en assurer la permanence;

b) Renforcement des institutions de tutelle des autochtones. Le PNUD soutiendra la décentralisation de ces institutions nationales ainsi que le renforcement institutionnel de la future Commission autochtone dans ses attributions en tant qu'organisme normatif et coordonnateur des programmes concernant les questions autochtones, et que défenseur des droits sociaux et juridiques des populations autochtones;

c) Projets de production en collaboration avec les communautés autochtones. Il s'agira de soutenir les administrations fédérales, des Etats et municipales pour qu'elles créent dans les zones autochtones des possibilités alternatives de production dans une optique de l'entreprise, en apportant à cet effet un soutien technique et technologique centré sur la demande du marché. Dans les zones autochtones du Mexique, la femme souffre d'une discrimination plus marquée que dans les autres parties du pays. On cherchera à appliquer une stratégie qui, sans aller radicalement à l'encontre du contexte culturel, permette aux femmes de participer en tant qu'organisatrices, promotrices et bénéficiaires des projets de production. Parallèlement, on cherchera à coordonner les projets de cette nature au moyen d'actions sociales menées par

d'autres institutions et organismes des Nations Unies en vue de parvenir à un développement intégral.

B. Programme de soutien à la politique de développement de l'environnement

24. Les responsables mexicains de l'environnement ont signalé les effets accumulés durant des années de l'utilisation inadéquate des ressources naturelles et la réduction des possibilités productives qui en résulte; cette situation pourra difficilement être redressée sur le court terme. C'est pourquoi les actions des autorités publiques se concentrent, au premier chef, sur le ralentissement des tendances à la dégradation du milieu et sur la création des bases qui permettront d'arriver à un développement durable à moyen ou plus long terme.

25. Dans ce contexte, le PNUD concentrera ses efforts sur un programme qui combine l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles avec la protection du milieu, par le biais des sous-programmes ci-après : a) exécution des engagements internationaux; b) soutien à la décentralisation de la gestion de l'environnement; et c) soutien au secteur industriel.

26. Sous-programme d'exécution des engagements internationaux. Ce sous-programme sera réalisé dans le contexte du plan national de développement durable qui reprend les objectifs énoncés dans le programme d'Action 21 du Sommet de la planète Terre. Il s'agira, notamment, de projets financés grâce à des ressources provenant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et qui auront pour but de procurer des avantages écologiques de portée mondiale dans les quatre secteurs suivants de l'activité du Fonds :

a) Diversité biologique. Elaboration d'une stratégie nationale en faveur de la diversité biologique, qui définira les principales directions à donner aux politiques nationales dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique; réalisation d'études en vue de la conception et de la mise en route de programmes de développement durable dans des régions prioritaires et intensification des actions de protection et d'utilisation viable des ressources naturelles dans les réserves naturelles protégées et leurs zones d'influence;

b) Désertification. Renforcement des moyens institutionnels déployés pour respecter les engagements résultant de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification, moyennant l'implantation d'un réseau d'information sur les sols, l'élaboration d'hypothèses prospectives pour la préservation des sols et la lutte contre la dégradation des terres;

c) Changement climatique. Apport d'un soutien au Gouvernement mexicain pour qu'il se conforme aux engagements assumés en vertu de la Convention-cadre sur le changement climatique, moyennant des études et des actions sur des points tels que la dynamique du changement dans l'utilisation des sols, les émissions de gaz à effet de serre dans les climats tempérés et tropicaux, les instruments économiques d'atténuation du changement climatique et les facteurs d'émission de gaz à effet de serre en provenance d'organismes vivants, entre autres;

d) Eaux internationales. Programme de lutte contre la pollution marine dans des zones littorales sélectionnées, avec détermination d'indicateurs pour l'analyse du comportement des polluants.

27. Sous-programme de soutien à la décentralisation de la gestion de l'environnement. Ce sous-programme viendra soutenir la décentralisation de la gestion de l'environnement jusqu'au niveau des Etats et des municipalités en ce qui concerne : l'exécution, la qualification, l'évaluation et la diffusion d'informations. De même, on continuera de renforcer les moyens de gestion locaux et la coparticipation des associations civiles à la formulation des politiques publiques et à la réalisation de projets de protection de l'environnement liés à des activités productives.

28. Sous-programme de soutien au secteur industriel. Ce sous-programme comprend deux principales composantes : a) l'exécution de projets en conjonction avec des entreprises industrielles dans le dessein d'augmenter la production non polluante et le respect de l'environnement, en encourageant l'application de normes nationales et internationales, par exemple le certificat ISO 14000, ainsi que le renforcement des moyens du Centre mexicain des productions propres et la diffusion de ses prestations dans les industries nationales; b) le renforcement du programme de protection de la couche d'ozone, dans le cadre du Protocole de Montréal. Pour le sixième cycle, on a déjà engagé à cet effet plus de 3 millions de dollars et on commence à travailler dans de nouveaux secteurs, par exemple la micro-entreprise et la petite entreprise ainsi que l'industrie des solvants.

C. Programme de soutien à la décentralisation dans le cadre du nouveau fédéralisme

29. Le concept de nouveau fédéralisme fait partie d'une série de réformes que mène le Gouvernement mexicain, et notamment : la réforme électorale, celle des pouvoirs publics, celle de l'administration du District fédéral, celles touchant aux droits des autochtones, celle des moyens de communication sociale, et l'ouverture d'espaces pour la participation des citoyens.

30. Une part importante du nouveau fédéralisme est la décentralisation des fonctions, des ressources fiscales et des programmes publics des institutions du gouvernement fédéral, en direction des Etats puis de leurs municipalités, dans le dessein de raffermir le pacte fédéral. Pour cela, il faudra mettre l'accent sur les activités de renforcement des moyens des municipalités et de développement de l'organisation territoriale, compte tenu d'une conjoncture actuelle qui est l'accélération de la décentralisation des dépenses publiques.

31. L'action du PNUD viendra aider les institutions nationales chargées de la décentralisation à formuler et à exécuter leurs programmes moyennant une analyse des expériences internationales en matière de a) dispositifs de coordination et de répartition des compétences entre les niveaux national, des Etats et municipal; b) cadre juridique et financement de la décentralisation; c) augmentation des capacités de gestion des Etats et des municipalités; d) encouragement de la participation des citoyens; et e) activités diverses de développement politique, et notamment soutien au respect des processus électoraux.

D. Programme de soutien au développement et à la consolidation de la politique mexicaine de coopération

32. Le PNUD aidera les autorités mexicaines responsables en matière de coopération internationale à consolider la politique nationale en la matière selon quatre axes principaux; a) l'intensification de la coopération avec les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, c'est-à-dire l'élargissement de sa couverture et de ses effets et la mise en place d'une liaison active avec les bureaux représentatifs du PNUD dans lesdits pays; b) le développement de la coopération horizontale avec les pays parvenus au même niveau de développement relatif, au profit de l'élargissement de la CTPD; c) l'augmentation des moyens de gestion pour la réception de la coopération internationale par les institutions nationales; et d) la diffusion, dans le pays même et en direction d'autres pays, d'informations sur l'évolution des activités menées en collaboration avec l'extérieur et de la politique mexicaine de coopération internationale dans son ensemble.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

33. Exécution. Quelques-uns des 52 projets approuvés durant le cinquième cycle sont encore en cours d'exécution et vont s'inscrire dans le programme du sixième cycle.

34. Dans le sixième cycle, on continuera de recourir à la modalité d'exécution nationale, en raison de ses avantages : rapidité et flexibilité de l'utilisation des ressources; renforcement institutionnel des organismes d'exécution des projets et gestion associée avec coparticipation des homologues et du PNUD aux projets de coopération.

35. On continuera de favoriser l'appui et la collaboration des institutions spécialisées, fonds et programmes de développement du système des Nations Unies pour la conception, l'exécution et l'évaluation des projets du sixième cycle, dans le dessein d'exploiter les capacités techniques et les avantages relatifs de chacun d'eux.

36. Suivi et examen. Afin de pouvoir mesurer les effets du cadre de coopération, il sera mis en place un dispositif permanent de suivi et d'évaluation, qui s'appuiera sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant d'analyser dans quelle mesure le soutien du PNUD contribue à la réalisation des objectifs des politiques nationales, d'évaluer le degré de viabilité des programmes et de déterminer leur effet multiplicateur et leurs résultats.

37. De plus, mis à part les réunions périodiques d'évaluation, les programmes du sixième cycle (1997-2001) feront l'objet d'une révision obligatoire au cours de la troisième année, dans le dessein de déterminer leur état d'avancement, afin d'en assurer la réalisation correcte et de procéder à la programmation future.

38. Mobilisation des ressources. La note de stratégie du pays signale la nécessité de passer d'un concept traditionnel de la coopération - du type assistance centralisée - à un autre concept dans lequel les homologues, les

organisations internationales et les bénéficiaires travailleraient conjointement en association à la recherche des objectifs poursuivis.

39. Considérant que les ressources du PNUD sont limitées, il est d'une extrême importance de trouver d'autres sources de financement des dépenses, à la fois parmi les organisations non gouvernementales, dans les institutions nationales et auprès d'autres sources de coopération bilatérale ou multilatérale.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE MEXIQUE
 (1997-2001)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du CIP disponible	2 437	
MCARB 1.1.1	2 527	Affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée aux fins de planification initiale seulement. L'affectation effective dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources
Autres ressources	120	CTPD
AEPP/AST	133	Ressources spéciales pour le programme
Total partiel	5 217 <u>a/</u>	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Participation aux coûts du gouvernement	13 000	
Fonds pour le développement durable	13 000	
	dont :	
FEM	8 000	
Protocole de Montréal	5 000	
Participation aux coûts de tierces parties	-	
Fonds, fonds d'affectation spéciale et autres	150	Initiative contre la pauvreté
Initiative contre la pauvreté		
Total partiel	26 150	
TOTAL GENERAL	31 367 <u>a/</u>	

a/ Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

b/ Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base.